

- formalise les objectifs de soins traduits en actions précises et planifiées dans le temps, validés par le médecin prescripteur et partagés par le patient,
 - sert à établir une prescription médicale diététique lorsque la demande d'intervention provient d'un professionnel de santé paramédical ou du patient et/ou de son entourage.
- *La prescription diététique* faisant suite à la formalisation du diagnostic permet de :
- traduire en aliments les apports prescrits en nutriments
 - préciser la nature quantitative et qualitative des aliments
 - établir la répartition journalière des différents aliments
 - prévoir éventuellement des compléments nutritionnels adaptés

3. ÉVALUATION ET SUIVI DES INTERVENTIONS

L'évaluation et le suivi des résultats de la prise en charge diététique sont liés.

- *L'évaluation* porte sur les objectifs nutritionnels, thérapeutiques et éducatifs atteints, l'autonomie, la satisfaction et la *qualité de vie* du patient vis à vis de son alimentation.
- *Le suivi* consiste à analyser en permanence les conditions de déroulement des actions et l'atteinte des objectifs sur toute la période de la prise en charge du patient :
- évaluation et suivi de l'objectif nutritionnel.
 - évaluation de la consommation réelle du patient.

- évaluation et suivi de l'objectif thérapeutique de la stratégie diététique
 - lecture du dossier patient : données biologiques et cliniques
 - entretiens avec les acteurs de soins et le patient et/ ou son entourage.
- évaluation et suivi de l'objectif éducatif par une mesure du niveau de connaissances du patient défini au préalable.
- évaluation et suivi de satisfaction : mesure de la réponse apportée par le professionnel aux attentes du patient et suivi permettant l'amélioration des pratiques professionnelles.

En cas d'objectif non atteint il est nécessaire de recueillir les motifs, de les analyser et de mettre en place des actions correctives et concertées avec le patient en informant les autres acteurs de soins.

La traçabilité du suivi dans le dossier du patient est obligatoire

4. PRÉPARATION DU RETOUR À DOMICILE OU VERS UNE STRUCTURE D'ACCUEIL

Etape importante qui clôture la démarche de soin nutritionnel, qui précise les modalités de suivi et assure la continuité de la prise en charge diététique.



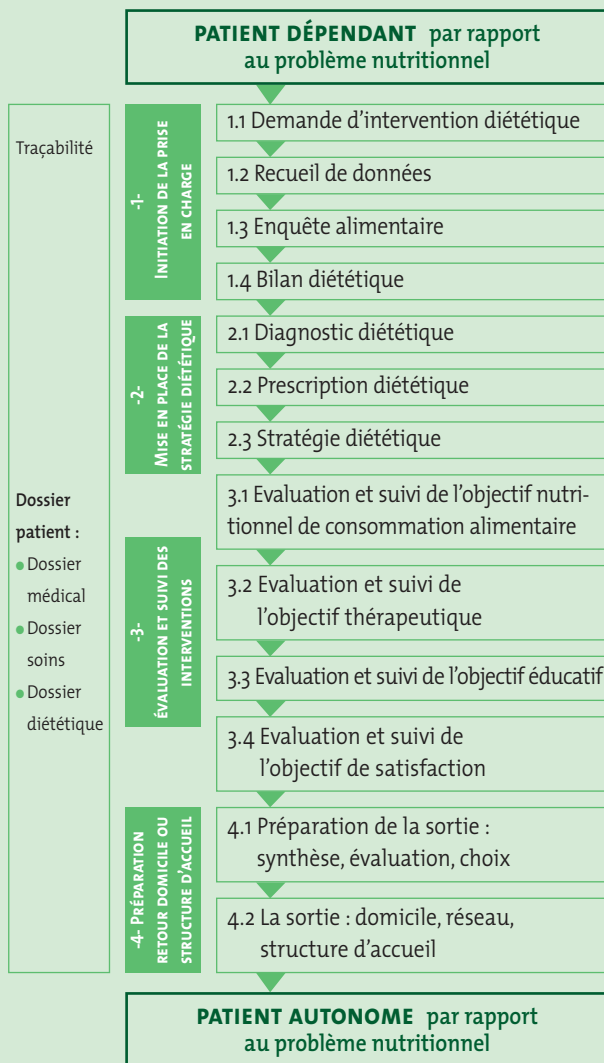
RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE DIÉTÉTIQUE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

LA DÉMARCHE D'ACCREDITATION, DANS LAQUELLE LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ SE SONT ENGAGÉS, OBLIGE LES DIÉTÉTICIENS, PROFESSIONNELS DE SANTÉ, À SE DOTER DE GUIDES DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES.

CE DOCUMENT EST UN RÉSUMÉ D'UN TRAVAIL ÉLABORÉ PAR UN GROUPE DE DIÉTÉTICIENS ISSU DE LA COMMISSION HOSPITALIÈRE DE L'ASSOCIATION DE DIÉTÉTICIENS DE LANGUE FRANÇAISE ; CE TRAVAIL A ÉTÉ VALIDÉ PAR UN GROUPE NATIONAL DE LECTURE.

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE SOIN DIÉTÉTIQUE

DÉMARCHE DE SOIN DIÉTÉTIQUE



LA PRISE EN CHARGE DIÉTÉTIQUE EST UN ACTE PROFESSIONNEL DE SOINS ET DE RÉÉDUCATION RÉALISÉ PAR UN DIÉTÉTIICIEN.

CET ACTE :

- EST UN SOIN COMPLEXE ASSOCIANT ÉDUCATION OU RÉÉDUCATION
- S'INSCRIT DANS UNE SUITE D'ACTIONS ORGANISÉES, POUR ASSURER UN SOIN DE QUALITÉ ET RÉPONDRE AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE SÉCURITÉ ET DE TRAÇABILITÉ
- S'APPUIE SUR UN PARTENARIAT AVEC LES SOIGNANTS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX.

La démarche de soin diététique prend en compte les besoins nutritionnels et les attentes des patients. S'inscrivant dans le temps et la durée, elle se décline en 4 étapes.

1. INITIATION DE LA PRISE EN CHARGE

- ▶ La demande d'intervention diététique issue :
 - principalement d'une prescription médicale diététique,
 - de protocoles validés par le corps médical et les équipes de soins,
 - du patient, ou à l'initiative du diététicien.
- ▶ Le recueil de données de 3 natures :
 - données écrites dans le dossier patient,
 - données orales véhiculées par les différents professionnels de santé (à contrôler),
 - données recueillies auprès du patient et de son entourage (à analyser).

▶ L'enquête alimentaire : étape obligatoire de la prise en charge son but est de :

- recueillir toutes les informations nécessaires,
- concourir à une estimation quantitative et qualitative des apports nutritionnels,
- permettre d'évaluer un comportement alimentaire dans sa globalité,
- adapter une prescription nutritionnelle.

▶ Le bilan diététique est un écrit qui :

- récapitule la somme des différentes données recueillies,
- traduit une évaluation précise de l'état nutritionnel en partenariat avec le médecin prescripteur,
- à ce stade le diététicien pose le diagnostic diététique.

2. MISE EN PLACE DE LA STRATÉGIE DIÉTÉTIQUE

La stratégie diététique est l'ensemble des actions formalisées et coordonnées visant à améliorer la santé du patient. Elle induit la formalisation d'objectifs, cibles ou buts à atteindre avec :

- ▶ Le diagnostic diététique qui :
 - découle d'une analyse de l'ensemble des données
 - identifie les problèmes ne relevant que du soin diététique,
 - complète, confirme ou permet d'ajuster la prescription médicale diététique,
 - intègre le projet personnel du patient et sa réalité de mangeur,